

Corsier-sur-Vevey, le 27 février 2025

**Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 01/2025 concernant :**

**Demande de crédit pour la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre Moille-Saulaz et La Motte**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Urs Schluechter, Président, Olivier Schorer, Roch Genoud, Xavier Fonjallaz, Patrick Marrello et Patrick Groux, rapporteur. Bernard Caron absent.

La commission a siégé le mardi 25 février 2025 à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Michel Ceppi et Pierre-André Debétaz.

**Déroulement de la séance :**

M. le Municipal Michel Ceppi nous informe qu'il est trop compliqué de réutiliser l'emplacement de l'ancienne passerelle. Un premier projet a été estimé beaucoup trop cher : CHF 400'000.00. La Municipalité est revenue sur l'idée d'une passerelle suspendue, facile à entretenir ; la solution d'un tout en bois est trop compliquée et onéreuse.

Des précisions sont ensuite demandées et la Municipalité répond :

- Les dégâts seront enlevés
- La remise en état du site sera faite par la suite
- Le travail du géologue a consisté entre autres à analyser le terrain pour qu'il ne soit pas mou à l'emplacement des socles de soutien
- Le CC de la commune de Blonay-St-Légier doit encore valider de son côté le préavis. Le cas échéant, la facture sera partagée par moitié
- La loi oblige à demander au CC la totalité des coûts. Il sera porté en diminution les subsides et la part de la commune partenaire.
- La facture pour Corsier devrait se monter finalement autour des CHF 100'000.00
- La voirie entretient les chemins d'accès
- Il s'agit d'un circuit pédestre non prévu pour les vélos
- Il faut tenir compte des frais du 1<sup>er</sup> projet non retenu

## Conclusions

La CoFin s'étonne des honoraires d'ingénieur et surtout du géotechnicien qui s'élèvent à CHF 48'000.00 au total. Cela représente, à 150 francs de l'heure, près de 8 semaines de travail à plein temps ! Ces frais ne paraissent pas cohérents pour la CoFin au vu du chantier.

La CoFin aimerait pour une fois avoir un retour après travaux, ce qu'on ne voit en fait jamais en détail, si ce n'est par un chiffre final. Nous désirons donc, quand l'ensemble des travaux concernant le préavis sera effectué, pouvoir bénéficier des comptes finaux *avec les postes détaillés et dans ce cas précis la facture détaillée* des ingénieurs et du géotechnicien. Cela nous permettra de mieux comprendre le processus dans la totalité et de prendre conscience de certains éléments de facture. Nous en remercions par avance le Municipal en charge.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, vous propose tout de même, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 01/2025 tel que présenté, soit :

- a) **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 274'000.00 TTC;**
- b) **de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 274'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives;**
- c) **de porter en déduction de cet investissement les futures subventions ou contributions à recevoir;**
- d) **de refacturer le 50% du solde restant à la commune de Blonay-Saint-Légier.**

La Commission des finances

Le Président



Urs Schluechter

Le rapporteur



Patrick Groux